



## *Atradius Tourisme*

Atradius Tourisme répond à l'obligation légale des acteurs du secteur du tourisme exerçant des activités liées à l'organisation de voyages et de séjours de fournir une garantie financière conformément à l'article L.211 - 18 du Code du Tourisme. Cette garantie réglementaire est indispensable à l'immatriculation auprès de l'organisme ATOUT France

Leader du cautionnement sur le marché européen, Atradius est le partenaire naturel des Agents de Voyages, tours opérateurs, voyagistes et autres acteurs pour accompagner et sécuriser leur développement.

### *Une obligation légale pour exercer*

Tous les opérateurs de voyages et de séjours doivent, pour pouvoir exercer leur activité dans le secteur du tourisme, faire une demande d'immatriculation auprès de l'organisme ATOUT FRANCE, qui vérifiera au préalable :

- **Votre attestation de Garantie financière légale**
- Votre assurance de Responsabilité Civile Professionnelle
- Votre aptitude professionnelle

La garantie financière délivrée par un garant est donc un prérequis pour exercer votre activité.

### Que couvre la garantie ?

La garantie financière couvre:

- Le remboursement aux voyageurs de la totalité des fonds versés au titre des **forfaits touristiques** et **prestations de voyage liées (PVL)**, avant la fourniture de la prestation, en cas de défaillance (cessation de paiements, dépôt de bilan ...) de l'opérateur de voyages organisateur de la prestation.
- Les frais de rapatriement éventuels en cas de défaillance de l'opérateur de voyage.

### Les nouveautés apportées par les décrets n°2015-1111 du 2/09/2015 et 2017-1871 du 29/12/2017

Ces décrets visent à améliorer la protection du consommateur en instaurant **une garantie de la totalité des fonds déposés** par les clients, en conformité avec le droit de l'Union Européenne

- La garantie financière ne fait plus apparaître de montant, elle est délivrée à durée indéterminée et son renouvellement annuel n'est plus nécessaire
- Compte tenu des nouveaux modes de commercialisation de voyages (internet), La notion de **forfait touristique** est élargie aux **prestations de voyages liées** (Art 19 directive UE 2015/2302)
- L'opérateur de voyages doit transmettre chaque année à son garant toutes les informations nécessaires (dont la déclaration des volumes d'affaires...) à la juste évaluation du montant de risque supporté par Atradius (art R211-30)

- L'opérateur de voyages **est tenu d'informer Atradius en cas de modification importante de son activité en cours d'année (art R211-30)**
- Les uniques prestations de titres de transport (aérien, terrestre) n'entrent pas dans le champ d'application de la garantie financière (art L211-3)
- Atradius se garde la possibilité d'évaluer un montant minimum d'engagement généralement fixé à 200 000 euros

### Solidité financière

Atradius est le numéro 2 mondial de l'assurance-crédit, un leader du cautionnement en Europe, et le 1er garant non bancaire en France.

Solide financièrement, Atradius est soumis aux différentes règles de contrôle prudentiel, et vous offre ainsi une garantie de pérennité.

### Gestion du risque

Votre dossier fera l'objet d'un examen attentif et personnalisé par nos spécialistes, tant en ce qui concerne les éléments financiers que la qualité de gestion de votre entreprise.

**La délivrance d'un cautionnement personnel des dirigeants pour l'obtention de la garantie financière par Atradius n'est pas la règle.** Le cas échéant, nous évaluerons ensemble comment solidifier votre dossier afin de vous prémunir, ainsi que les consommateurs, d'une défaillance.

En étant garantie par Atradius, votre société n'est en aucun cas solidaire financièrement d'autres acteurs du secteur.

### Une démarche simple et rapide

Pour vous mettre en conformité avec la réglementation, il vous suffit de:

- Contacter Atradius pour obtenir un questionnaire et les informations nécessaires à une étude de faisabilité.
- Transmettre à Atradius, chaque année, votre déclaration de volume d'affaires, ainsi qu'une attestation acomptes perçus que vous aurez recalculée selon l'évolution de votre activité et fait approuvé par votre expert-comptable ou commissaire aux comptes

### Atradius Tourisme c'est :

**+ de solidité:** un acteur pérenne de référence du métier de la caution

**+ de flexibilité:** une approche et un accompagnement individualisés de votre dossier

**+ d'indépendance:** absence de solidarité entre les clients d'Atradius Tourisme .

Notre équipe commerciale est à votre service, n'hésitez pas à nous contacter au: **01 41 05 84 08** ou par mail: [CommercialCaution@atradius.com](mailto:CommercialCaution@atradius.com)

N'attendez plus pour vous mettre en conformité avec la loi

Adressez-nous votre demande de garantie financière

**Atradius Crédito y Caución S.A.**  
**de Seguros y Reaseguros**

159 rue Anatole France  
92596 Levallois Perret Cedex  
CS50118  
Tel : +33 (1) 41 05 84 84  
[info.fr@atradius.com](mailto:info.fr@atradius.com)  
[www.atradius.fr](http://www.atradius.fr)